ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Samedi 30 juin 1900 (30 Messidor An 108 de la République), 181e jour de l'année, 40e jour de l'été, 4e jour de la lune.
Lever du soleil à 4 h. 08 ; coucher à 8 h. 06.
Lever de la lune à 7 h. 45 matin ; coucher à 9 h. 42 soir.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 29 juin :
Baromètre à 2 heures du soir : 760 m/m. (variable).
Baisse depuis la veille : 1 m/m.
Thermomètre à 6 heures du matin : 10° au-dessus.
à 2 heures de l'après-midi : 23° au-dessus.
Etat du ciel : Nuageux.
Direction et force du vent : Sud, faible.
Temps probable pour samedi : Incertain.

Lire à la 2e page :

Un accident mortel à l'Institut Sévigné à Roubaix.

La Coopérative « La Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

VOTES COSAQUES

Par suite d'une erreur dans la transmission du message téléphonique de notre correspondant parlementaire, le nom de M. Motte a été omis dans le relevé des votes des députés de la région, à la séance d'avant-hier.

M. Eugène Motte, que M. Reboux donne pour un républicain et que M. Vincent, préfet du Nord, considère comme son seigneur et maître, a — naturellement ! — voté avec tous les nationalieux, tous les cléricaux et tous les royalistes et bonapartistes plus ou moins honteux, contre l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.

— M. Eugène Motte, qui se vante d'être l'ami des petits et qui préside vaguement une société d'anciens sous-officiers, a voté — naturellement ! — contre l'addition à l'ordre du jour présentée par le citoyen Marcel Sembat, qui était ainsi conçue :

« La Chambre, résolue à ne pas permettre que la discipline si sévèrement imposée aux soldats soit moins rigoureusement imposée aux officiers de tous grades, passe à l'ordre du jour. »

M. Eugène Motte veut bien que la discipline soit imposée aux sergents, avec toute la rigueur possible, jusqu'au Conseil de guerre, jusqu'à l'piqûre, jusqu'au peloton d'exécution inclusivement ; mais il ne veut pas que l'on oblige à soumettre aux exigences de cette même discipline, les petits-fils d'émigrés, de chouans, de traîtres à la patrie, qui, sans avoir été soldats, occupent les neuf dixièmes des grades d'officiers dans l'armée.

Le député cosaque s'est montré, comme toujours, l'ennemi des petits, l'ennemi de la République, le complaisant de la réaction, l'ami des soldats de coup d'Etat qui se réclament à la fois de Saint-Arnaud et de Bazaine.

G. L.

Dernière heure. — Nous apprenons que M. le préfet Vincent, absolument enthousiasmé par les derniers votes anti-républicains de M. Eugène Motte, lui a télégraphié pour lui affirmer qu'il était plus que jamais, son très humble serviteur.

M. Eugène Motte a répondu en invitant M. Vincent à venir manger et boire chez lui.

M. le Préfet, très ému, a eu une indigestion de joie, en recevant cette précieuse invitation. Il s'est mis à l'eau de Seltz.

MORT DE L'ASSASSIN TERRYN

Nos lecteurs se souviennent d'Alexandre Terryn, qui le 30 août 1899, assassina à Courcelles, sa maîtresse Maria Micielska, en lui tranchant le cou d'un seul coup de couteau en face de son fils Charles Andreps.

Terryn fut chargé très fortement par son fils aux assises de l'Aisne, et, rendit le 4 novembre [illegible], un verdict affirmatif, muet sur les circonstances atténuantes. La suite du quel la Cour prononça l'application de la loi, condamna Terryn à la peine de mort.

Il paraît disait que Terryn aurait la tête tranchée et que l'exécution aurait lieu sur l'une des places publiques de Roubaix.

Le 11 janvier 1900, Terryn, qui avait signé un recours en grâce, dont le défenseur, Me Hattu, venait de courir de nouveau le vendredi matin sur la place de la Liberté, a été avisé, lorsque la commutation de peine arriva dans la soirée.

Il partit vers le mois de février à la Guyane où il fut interné à la colonie pénitentiaire de St-Laurent.

C'est à l'hôpital de St-Laurent qu'il est mort le 11 février dernier, à 8 h. 1/2 du soir, à l'âge de 46 ans.

L'INFANTICIDE (?) DE LA RUE DE L'ALMA

Le Parquet de Lille, représenté par M. Delalé, juge d'Instruction, assisté de M. Lecointe, greffier, est descendu hier à Roubaix, accompagné de M. le docteur Castiaux, médecin-légiste, pour instruire l'affaire relative à la mort mystérieuse d'un enfant dont Marie Vanmeirhaeghe avait clandestinement accouché chez M. Delys, cabaretier, rue de l'Alma, 21.

Le parquet, arrivé à 9 h. 17, s'est rendu directement à l'Hôtel Dieu, en compagnie de MM. Marion, commissaire central et Laché, commissaire de police du 1er arrondissement qui se trouvaient à la gare, à l'arrivée du train.

Pendant que M. Castiaux, assisté du docteur Bole, procédait, dans la Morgue, à l'autopsie du petit cadavre, M. Delalé est allé interroger l'inculpée, qui est toujours entretenue à l'Hôtel Dieu.

L'autopsie a démontré que, si l'enfant, du sexe masculin, n'était pas venu à terme, il avait cependant vécu. La mort est due à une asphyxie dont la cause n'a pas encore été déterminée ; on a, en effet, constaté un dépôt d'humeur dans la trachée artère, et aussi de l'eau dans les cavités internes des oreilles de plus, le petit corps était très propre, et paraissait avoir été soigneusement nettoyé.

Y a-t-il eu mort naturelle, ou crime ? Cela reste un mystère sur lequel se prononcera le médecin légiste.

En tous cas, aucune trace de violence n'a été relevée sur le cadavre.

Il est plus que probable que l'idée de crime étant écartée, Marie-Louise Vanmeirhaeghe sera seulement poursuivie pour homicide par imprudence, car il est démontré que l'enfant était né bien constitué et qu'il aurait vécu si on l'avait soigné.

Après avoir visité la chambre où s'est opéré l'accouchement clandestin, M. Delalé a regagné Lille vers 11 heures. M. Castiaux a pris ensuite le train de 11 h. 50.

Le drame de la rue d'Italie. — Une des victimes du drame de la rue d'Italie, dont nos lecteurs ont encore les détails présents à la mémoire, Marie Tegbem Williems, femme de l'assassin Auguste Rossel, est à toute extrémité.

On se rappelle qu'après avoir quitté l'Hôtel-Dieu, Marie Leghon dut y rentrer pour se faire soigner ; depuis, son état a empiré et hier, les médecins la considéraient comme perdue.

Un promeneur... féministe. — Le *Journal de Roubaix* a ouvert une poubelle, sous la rubrique « Correspondance » qui permet à pas mal de gens de mettre à exécution des petites et lâches vengeances, sous le prudent couvert de l'anonymat.

C'est ainsi que dans le numéro paru hier, un « promeneur » ennemi politique de jardiniers et du gardien du square Pierre Calteau, se plaint de ce qu'un entretien du jardin ! Ces braves gens sont indignés de cette mauvaise foi : ils ont tort à notre avis de s'émotionner pour si peu.

La meilleure réponse serait d'engager les gens de bonne foi à aller voir le jardin ; ils verraient combien sont fausses les lamentations du peu courageux correspondant du *Journal de Roubaix*.

M. Leboux ferait bien de se renseigner avant d'insérer de pareilles fumisteries. Son journal et lui-même y gagneraient sûrement.

Fourniture de gâteaux. — Les boulangers et pâtissiers désireux de concourir pour la fourniture des gâteaux à distribuer le 14 juillet aux élèves des écoles municipales de garçons sont priés d'envoyer en double un échantillon et leur prix à la mairie (bureau de l'économat), pour le jeudi 5 juillet, à midi.

Toute soumission qui parviendrait après le délai fixé ne serait pas admise.

Chaque gâteau devra être de première qualité et peser cent grammes.

La quantité à livrer sera de 3.000 gâteaux environ.

Les livraisons devront être faites dans les Ecoles de garçons au plus tard le samedi 14 juillet à huit heures du matin.

Conseil des Prudhommes. — Voici le tableau de roulement des conseillers prudhommes pour le mois de juillet 1900, en ce qui concerne les audiences de conciliation du bureau particulier.

1re et 2e catégories, à 9 heures (peignage, filature, tissage, teinture, etc.) : Les mardi et vendredi 3 et 6 juillet, MM. Dillies (patron) et Corrette (ouvrier) ; mardi 10, vendredi 13, mardi 17 et vendredi 20 juillet, MM. Pollet (patron), Hélyn (id.), Lebot et Loger (id.) ; 20 juillet, MM. [illegible] (patron) et Vandepitte (ouvrier) ; les mardi 24, vendredi 27, mardi 31, MM. Valentin (patron) et Pedoncer (ouvrier).

3e et 4e catégories Métallurgie et bâtiments. — Le vendredi 6 juillet, MM. Chéron (patron) et Quesnoy (ouvrier) ; vendredi 13 et 20 juillet, MM. [illegible] (patron) et Vandepitte (ouvrier) ; vendredi 27 juillet, MM. Dupire (patron) et Dernancourt (ouvrier).

Concours de déclamation. — La comédie imposée pour le concours de déclamation du 14 juillet a pour titre : « LA RISSOLE DE MERLIN ou LA LEÇON DE GRAMMAIRE, de Boursault.

Cette pièce est délivrée chez M. Germain, directeur du Conservatoire, rue du Fontenoy, [illegible].

Certificat d'études. — Hier, ont eu lieu, sous la présidence de M. Tourbion, inspecteur, les examens du certificat d'études pour les garçons du canton de Roubaix-Nord, les épreuves ont été subies à l'école de la rue St-Vincent.

Inscrits 68, présents 62, ont été déclarés admissibles 50, et admis définitivement 46.

Un boursier des prix départementaux :

1er prix, Delahaye Paul, élève de l'école de la rue Ternaux.

2e, Dirlic Alexandre, élève de l'école de la rue Ternaux.

3e, Brissart Avin, élève de l'école de la rue Ternaux.

Affaire de mœurs. — Jeudi soir, la police a mis en état d'arrestation, un sieur Victor Duprieu, âgé de 20 ans, manœuvre, demeurant rue Basse Masure, estaminet Saint-François, qui, dans la rue d'Antoing, s'est livré, en face de fenêtres à des outrages publics à la pudeur.

Il a été écroué au poste de police du 2e arrondissement.

Entre voitures. — Hier soir, vers 8 h. 1/2, le car à vapeur allant de Lille à Marcq-en-Barœul, heurta une voiture de la société coopérative d'épiceries, rue d'Italie.

Tout s'est borné, heureusement, à des dégâts matériels.

Vol de fleurs. — Des malfaiteurs ont dérobé jeudi deux palmiers, valeur 40 francs, qui se trouvaient au Parc de Barbieux, de chaque côté de la mosquée.

Des indices ont permis de constater que les voleurs sont pris la fuite dans la direction du Crochet, une enquête est ouverte par la police.

Trottoir roulant. — Lisa Lesaffre, a été arrêtée jeudi soir, rue de la Gare, en flagrant délit de racolage.

Elle sera poursuivie correctionnellement pour ce fait, étant récidiviste du même délit.

Les rentes des travailleurs. — Un tout un accident est survenu chez Lebeau-Motte et cie, rue d'Avelghem.

Le nommé Théodore Augustin, surveillant, âgé de 44 ans, demeurant rue du Fort-Nouvoy, cour Dubillion, a eu le doigt pris entre la poulie et la courroie de son métier.

Le docteur Roussel a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Le 28 juin, un accident est survenu chez Louis Dubar et J. Tesseron, rue du Fresnoy, [illegible].

Le nommé Louis Block, tisserand, âgé de 40 ans, rue du Fresnoy, cour Olivier, a reçu un coup de bras de chasse sur le coude droit.

Le docteur Lejers a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Lepoutre, rue de la Lecoute.

Le nommé Six Edouard, moteur, âgé de 20 ans, demeurant au Vert-Pré, à Tourcoing, a eu la main écrasée par une poutre, l'amputation d'une partie des doigts de la main droite a été jugée nécessaire.

Le docteur Bellenguier a déclaré deux mois d'incapacité de travail.

Le 28 juin, un accident est survenu chez Carlos Masurel, boulevard de Fourmies.

Le nommé Desurmont Louis profession décrotteur, 15 ans, demeurant rue Limoncelle, maisons Herchuez, a eu la main droite prise dans une curdle.

Le docteur Bernard a déclaré 30 jours d'incapacité de travail.

Chronique colombophile. — Samedi 30 juin, inscription des pigeons participant au concours de St-Quentin organisé par la Fédération roubaisienne et l'Union fédérale réunies.

100 fr. de prix d'honneur en espèces.

Un service de table à la 1re série de deux pigeons non désignés, et un régulateur à chacune des deux suivantes.

Le bureau chez M. G. Bruyneel, rue du Grand-Chemin, à l'Alouette.

Le bureau chez M. Dolphens, rue de Fondeurs.

PARTI OUVRIER

Section roubaisienne

Réunion du samedi 30 juin

1re SECTION. — A 8 h. 1/2, au Palais, au Pile.

1re SECTION. — A 8 h. 1/2, chez Narcisse Leplat, rue du Curoir.

1re SECTION. — A 8 h. 1/2, à l'Assemblée, rue du Grand-Chemin.

1re SECTION. — A 8 h. 1/2, au local habituel, rue de Naples.

2e SECTION. — La réunion qui devait avoir lieu ce soir samedi, est remise à une date ultérieure.

11e, 12e et 13e SECTION. — Réunion des 3 sections dimanche, à 5 heures, estaminet H. Carré, angle des rues Dombasle et Turgot.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — Les secrétaires de groupes sont invités à convoquer leurs membres, pour l'assemblée générale de la section Roubaisienne, qui aura lieu mercredi prochain 4 juillet, à 8 h. 1/2 du soir, à « La Paix ».

Section vélocipédique. — Les membres de la Pédale ouvrière, se réuniront dimanche prochain 1er juillet, à 2 h. 1/2 précises, au local La Paix, pour une excursion à Hem Forest, Fiers et Wasquehal.

Les camarades cyclistes, non encore adhérents qui désireraient se joindre à la sortie, sont priés de se rendre à l'heure exacte au local susdésigné.

Le Commission.

TRIBUNE PUBLIQUE

Le Marché à terme

Monsieur le Rédacteur du journal l'« Egalité »,

En réponse à la lettre parue ce matin dans le « Journal de Roubaix », nous vous prions de vouloir bien publier les quelques observations suivantes :

Il n'appartenait pas aux courtiers JURÉS de venir protester contre la lettre de Monsieur Charles Pollet. Les courtiers JURÉS touchent de gros bénéfices au terme et tout le monde sait que Monsieur Pollet n'a pas entendu les désigner.

Ce sont, au contraire, tous les courtiers ne s'occupant que d'affaires réelles qui peuvent protester avec M. Pollet. Ce sont les courtiers ne vendant que des matières qui sont livrées à leurs acheteurs.

Tous ces courtiers savent bien qu'on ne tue pas le terme, c'est le terme qui les tuera.

Ils ne sont bien qu'en dehors même des questions d'agiotage, le terme éliminé tuera toujours le crime de supprimer toute une catégorie de gens vivant de l'intermédiaire entre le négociant et le consommateur.

Monsieur Pollet a fait allusion à notre corporation qui ne demande qu'à gagner son pain en travaillant.

A cette corporation des courtiers peuvent se joindre tous les placiers en laine de Roubaix-Tourcoing.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, etc.

Un groupe de courtiers et placiers.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 29 Juin 1900

NAISSANCES. — Juliette Bultiau, rue Rossini, cour Bonnesmarais, 2. — Zéphir Briche, rue des Filatures, cour Tonneau Lenoir, 7. — Fernande Verdonck, rue Boucher-de-Perthes, 11. — Albert Delyris, rue Beauregard, cour Dassonville, 2. — Jeanne Dubar, rue Turgot, cour Saint-Joseph, 8. — Marie Carette, Avenue des Villas, ferme du Gourguechon.

DÉCÈS. — Emile Eckes, 11 ans, rue du Nouveau Monde, cour Masure, 9. — Jean-Baptiste Dujardin, 72 ans, rue d'Amiens, cour Gérard, 7. — Henri Bavay, 66 ans, rue Solférino, 57. — Madeleine Focke, 3 mois, rue Bayard, 46. — Amélie Dumez, 74 ans, rue de Gênes, 35.

TOURCOING

LE MOUVEMENT GRÉVISTE

Dans la journée d'hier, une grève s'est déclarée chez MM. Drey Simpson et Cie, fabricants de velours de coton.

Cent ouvriers dont soixante femmes ont quitté le travail.

A la suite de la grève générale des filatures de Lille, cette usine Drey Simpson et Cie avait accordé des prix en hausse.

Mais à numéro égal, sur une pièce de coton, il se produit une différence de 2 sillons à 2 sillons 1/2, ce qui entraîne pour les ouvriers une diminution de 2 fr. à 2 fr. 50 par semaine.

Les ouvriers demandent à travailler les mêmes prix qu'auparavant.

Cette réclamation était pleinement justifiée, nous ne croyons pas que les patrons tenteront à la satisfaire.

UN CADAVRE DANS UN PUITS

Depuis quelque temps, des semaines environ, les locataires de deux maisons, situées à l'entrée de la rue de la Haute-Loupe, rue du Pont, appartenant à M. Léman Lévy, se plaignaient d'un mauvais goût provenant de l'eau du puits, moyen de la propriété.

Hier dans la matinée, M. Léman Lévy, prévenu de ces doléances, M. Victor Lafoire, se voulut bien regarder si aucun animal n'aurait pu tomber dans ce puits.

A cet effet, on fit descendre une lumière pour inspecter la surface de l'eau, il aperçut un objet noir qui flottait et sembla par un moyen d'un crochet à trois dents retirer une casquette et un paquet de ficelle.

Nullement satisfait de son inspection, M. Lafoire descendit lui-même dans le puits. Il employa de nouveaux procédés que précédemment, mais il ne put la sortir de l'eau, n'ayant pas amené de nouveau à la clarté de la lumière, il distingua une tête d'homme.

Il fut aussitôt part de sa découverte aux voisins, et un passant, M. Colin, négociant en laines, rue Verte, nommé garçon de chantier les pompiers qu'un cadavre venait d'être découvert au fond du puits.

Ces derniers arrivèrent aussitôt et sous les ordres du Lieutenant Courillon et de l'adjudant Pilvet, avec les engins de sauvetage.

Il s'agissait de descendre dans le puits à une profondeur de cinquante mètres environ.

Le sapeur Vancpreuis, des premiers, le premier et accrocha une corde au cadavre, à la ceinture, puis il remonta.

On commença à hisser le cadavre quand la corde ne se cassant, il retomba au fond du puits.

Le sapeur descendit à son tour, mais il remonta au bout de quelques minutes, déclarant qu'il ne trouvait plus de traces de corps.

Un troisième plongeur, Albert Bonneville, s'aventura à son tour et ce fut lui qui attacha solidement une forte corde, le cadavre fut enfin remonté, il était en état complet de putréfaction.

Le bruit nous est parvenu que la victime serait un nommé Jean-Baptiste Dujardin, 72 ans, rue d'Amiens, cour Gérard, 7.

Le docteur Lefebvre, appelé, a constaté le décès.

Le corps a été transporté à la Morgue.

Les constatations d'usage ont été faites par M. Brissy, commissaire de police du 1er arrondissement.

Le puits dont l'eau est empoisonnée, sera prochainement vidé et désinfecté, par ordre de monsieur le Directeur du service sanitaire.

Pompes funèbres. — L'on sait qu'à la demande des fabriques, le transport des corps des enfants de moins de sept ans a lieu en commun.

Diverses paroisses l'ayant pratiqué, l'Administration municipale a décidé qu'à partir du lundi 2 juillet, l'on procéderait de la manière indiquée au cahier des charges, qui prescrit que les corps des décédés seront transportés individuellement.

Extraditions. — La gendarmerie française a remis entre les mains des gendarmes belges, les nommés Jean-B.-né à Anvers, marchand de volailles, réclamé par le parquet de Bruxelles pour tentative d'homicide, et vol qualifié et veuve Gaston, né à St-Ghislain (Belgique), marchand de charbon réclamé par le parquet de Mons, pour filouterie d'aliments et banqueroute frauduleuse.

Les expulsés. — La gendarmerie française a conduit hier après-midi à la frontière au Mont-à-Leux, un convoi de dix-sept expulsés dont deux femmes.

Les rentes des travailleurs. — Un accident est survenu le 27 juin, à 4 heures du soir, chez M. Jules Bourgois, entrepreneur, rue de la Croix Rouge.

Le nommé Adam Eugène, âgé de 52 ans, déménageur, demeurant rue de la Marlière, s'est fait un effort en poussant une voiture.

Le docteur Playdoust a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Chez Henri Hoefdy, filateur de laines, rue du Tilleul, une ouvrière, Marie Vermassen, âgée de 21 ans, tisseuse, demeurant rue de la Croix-Rouge, 122, a eu l'index et le médius droit pris entre les frottoirs du métier en retirant une brosse.

Le docteur Vanneufville a prescrit 8 jours de repos.

— Chez Scrépel, fabricant rue de Guisnes, le nommé Gabriel Desbiens, âgé de 17 ans, teinturier, demeurant rue de la Belle-Vue, a été brûlé au pied gauche, en ouvrant une vanne d'un tuyau de vapeur.

Le docteur a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

Enfant terrible. — L'état du jeune Louis Blum, dont nous avons relaté l'accident dans notre numéro d'hier, reste stationnaire.

L'enfant a le poignet cassé, mais le docteur Desreumaux qui le soigne, ne peut encore quant à présent, prononcer de diagnostic.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 29 Juin 1900

NAISSANCES. — Seneaq Louis, rue Nationale, 122. Lapauw Flore, rue du Cinquet, 303. — Soyez Lucienne, rue du Cinquet, 95. — Ladsous Flore, rue du Casino.

DÉCÈS. — Roose Adolphe, 34 ans, rue de la Blanche-Porte, 10. — Cadart Simonne, 27 jours, rue du Sergent Bobillot, 47. — Provost Mathilde, 43 ans, rue du Canal, 101. — Ostyn Honorine, 51 ans, rue de la Croix-Blanche, 266.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Accident du travail. — Dogimont Louis, 55 ans, conducteur de laines chez Holden, s'est donné, en tombant, une entorse du pied gauche. 8 jours de repos.

Bureau de bienfaisance. — M. Duforest (Henri), conseiller municipal désigné par ses collègues dans la séance du 22 juin comme délégué au Bureau de bienfaisance de Croix, vient d'envoyer sa démission de ces dernières fonctions.

Autorisations de construire. — Les constructions suivantes sont autorisées : 2 maisons par M. Jean Desoubier, rue de Wasquehal. 1 maison par M. Morvillier, rue du Pragès, 1 maison par M. Désiré Lemay, rue de l'Egalité.

Vérification des poids et mesures. — Cette opération commencera le 9 juillet et se fera par quartier, chacun des assujettis recevant un avis d'avoir à se présenter à heure fixe à l'endroit déterminé de façon à éviter les pertes de temps qui, les années précédentes, portaient un grand préjudice aux contribuables.

Dorénavant, chacun d'eux aura une fiche individuelle qui lui donnera toutes les indications auxquelles il n'aura qu'à se conformer pour être servi à son heure.

C'est là une modification heureuse due aux efforts communs du nouveau vérificateur des poids et mesures et de la municipalité croisienne.

Ce système de contrôle a au moins le mérite d'occasionner le minimum de gêne aux patentés. Il constitue un progrès dont tout le monde reconnaîtra la portée.

Le 14 juillet. — Les cabaretiers français sont informés qu'aucune inscription pour les jeux populaires ne sera plus reçue après le 10 juillet.

Les amateurs de Croix-Wasquehal et Hem se rappelle le concours sur Cha[illegible], demain dimanche 1er juillet.

Nombreux prix d'honneur.

Le capitaine Florin, cabaretier, rue Holden, au Tourcoing, à Croix.

Inscription et mise en paniers aujourd'hui de [illegible] h.

[illegible] Fédération des Fédérations du Centre (Section de Croix). — Aujourd'hui inscription jusque 2 heures 1/2 soir des pigeons du concours de Tours donné chez M. [illegible] le 1er juillet, 1, rue du Nord, à la Croix-Blanche. — 100 francs de prime.

Le Voyeur : Louis Desprael.

WATTRELOS

Accident à la brasserie Waterlessienne. — Un ouvrier, Jules Prêtre, a été blessé à la main droite par un éclat de verre.

Concours de chant. — On annonce pour le 1er juillet, un grand concours de duos auquel les sociétés seront admises à concourir. Il y aura concours de division d'excellence pour les chanteurs ayant déjà obtenu les premiers prix dans les années précédentes ceci pour ne pas décourager les artistes modestes et pour leur laisser le grand prix de division d'excellence.

Il ne semblera pas de 14 juillet, chez Brifaut, où les concours de chant doit avoir lieu.

Tribunal civil de Lille. — *Audience du 29 juin.* — Mariage : Bernard et Lievin. — Jules Danel, rue Carnot, à Helena Petit-Dauquier.

Divorce : Paul Delmastre, 23 ans, 3 mois, peintre de quimaillerie, rue du Bureau. — [illegible].

Un bébé écrasé par une voiture. — Hier matin, vers 11 heures 1/2, un bébé de 18 mois, Alphonse Stoune, dont les parents demeurent, 25, rue du Commerce, se trouvait sur le trottoir opposé à sa demeure, lorsque au moment où passait au pas une voiture à quatre roues conduite par M. César Lheureux, marchand d'œufs au Marais de Lomme, il voulut traverser la chaussée et alla se jeter dans le véhicule dont l'une des roues lui passa sur le corps.

Relevé aussitôt le pauvre bébé fut transporté chez le docteur Lance qui a constaté qu'il avait la cuisse gauche fracturée et plusieurs côtes cassées. M. Lheureux a déclaré qu'il indemniserait ses parents.

Cheval emballé. — Jeudi soir, vers 6 heures, rue Pierre Legrand, un cheval attelé à une voiture et conduit par Louis Verschueren, 33 ans, marchand d'étoffes, 1 rue Baudin, ayant brisé la chaîne d'attelage est parti à fond de train dans la direction de la rue Guillaume Wenzler.

Heureusement avant qu'il ait pu causer aucun accident il fut arrêté par M. Lecq, maréchal-des-logis au train des équipages.

Arrestation. — Le sieur Gustave Meurisse, 41 ans, fripier, 106, rue de Juliers a été arrêté pour ivresse en récidive légale.

Vol d'un bidon de lait. — Hier matin, Mme Mennet, marchande de lait, 11, rue de Lannes, avait déposé dans la rue Saint-Didon contenant litres de lait, pour aller servir une cliente. Quand elle revint, le bidon avait disparu.

M. Chauvin, commissaire de police du 3e arrondissement, a ouvert une enquête.

Vol de montre. — Armand Baumet, 2 ans, est vu gratifier d'un procès-verbal au 2e arrondissement pour vol d'une montre d'une valeur de 50 francs au préjudice de son beau-père, M. Lesuisse, tailleur d'habits, 2, rue de Valmy.

Vol. — Des malfaiteurs inconnus s'étaient pénétrés au domicile d'une femme [illegible], ménagère, 31, rue du Curé-Saint-Sauveur, et en s'introduisant une commode, y subtilisèrent du robe une somme de 50 fr.

Chose étrange parmi plusieurs obligations qui se trouvaient à cette somme, n'ont pas été enlevées.

M. Foucart, commissaire du 2e arrondissement, a ouvert une enquête.

Ecole de natation. — Température de l'eau. — Le 29 juin 1900, 9 heures matin, 20°, 2 heures soir, 21°.

Bestes. — M. Vanhoye Jules, à Flonneur dinformer le public qu'il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme, née Dupraise Monnier, sage-femme qui a quitté le domicile conjugal.

SUNLIGHT SAVON

est sans rival pour le ménage.
Il lave le linge facilement et rapidement.
On l'emploie dans le monde entier.
POURQUOI ?
Parce qu'il est :
PUR,
BON MARCHÉ,
ÉCONOMIQUE

Adresser une carte postale à Lever frères, Société anonyme, 5, rue Faidherbe, Lille, qui enverront une liste de débitants de SUNLIGHT Savon aux ménagères qui ne pourraient s'en procurer.

SPORTS

Jeu de balle. — Sur le Boulevard des Ecoles. Dimanche 1er juillet 1900, à 4 heures, Anvin Paume, Lille Clever et Marchiennes.

Lundi 2 juillet, à l'occasion de la Kermesse de Moulins-Lille, inauguration des Pylones. A 10 heures grande lutte entre St-Amand Marchand et Anvin Napoléon.

Dimanche 8 juillet, à 2 heures, St-Wast-la-Vallée et Flines-les-Râches.

Cours d'eau pour bicyclettes. — La société le « Cyclone » organise, sous les auspices de la Municipalité, pour le 15 juillet prochain, un grand concours pour bicyclettes, tandems, automobiles, etc. De nombreux prix en espèces et des médailles sont réservés aux machines les mieux décorées.

Une affiche ultérieure déterminera les conditions et l'itinéraire à parcourir.

Théâtres Fêtes & Concerts

FESTIVAL DE FIVES-SAINT-MAURICE

Voici la répartition des primes du grand festival international d'orphéons, d'harmonies, de sociétés de trompettes, de trompes de chasse, etc., organisé par la Société des Fêtes Populaires de Fives-St-Maurice, sous les auspices de l'administration municipale et qui aura lieu le dimanche 12 août 1900.

5.000 francs de primes.

Première catégorie. — Sociétés classées en divisions d'excellence et supérieure. — 1re prime 400 francs, 2e 300, 3e 240, 4e 200, 5e 160, 6e 120, 7e 90, 8e 50, 9e 40 fr.

Deuxième catégorie. — Sociétés classées en première et deuxième divisions. — 1re prime 400 francs, 2e 300, 3e 240, 4e 200, 5e 160, 6e 120, 7e 90, 8e 50, 9e 40 fr.

Troisième catégorie. — Sociétés classées en troisième division n'ayant pas concouru. — 1re prime, 300 francs, 2e 250, 3e 200, 4e 150, 5e 100, 6e 70, 7e 50, 8e 30, 9e 20, 10e 30, 11e 20, 12e 15, 13e et 14e et 15e, 25 fr.

Primes pour les chefs. — 1er prime, 100 fr. 2e 75 ; 3e et 4e 50 ; 5e 6e et 7e primes 25.

Prime de présence : mille francs.

Prime d'éloignement, de tenue civile et de tenue militaire et de nombre. Médaille d'argent.

Les adhésions sont reçues jusqu'au 12 juillet inclus, par M. Défaut, secrétaire, rue des Guinguettes, 71, à Lille.

PAS-DE-CALAIS

ACCIDENT MORTEL aux Mines de Courges

Mercredi matin, vers huit heures, Louis Frémy, âgé de 23 ans, travaillait au fond de la fosse n° 4 des mines de Courges. Soudain une pierre d'un mètre cube environ se détacha de la voûte. Le malheureux ouvrier fut renversé et enseveli.

Ses compagnons de travail vinrent aussitôt le dégager, Frémy fut remonté au jour. M. le docteur Boulinguez, d'Hénin-Liétard, lui prodigua aussitôt des soins et constata qu'il avait la colonne vertébrale fracturée et le crâne fracturé.

Frémy après avoir été pansé, fut reconduit à son domicile, à Courcelles-les-Lens. A dix heures du soir, il expirait.

Il était marié depuis deux mois

Ledoux, Hüriez, Leclercq, Vandepitte, Courleville, Deldalle, Maes, Magnier. — 2e partie du 2e examen de doctorat, MM. Delobel, Ledoux.

1re partie du 3e examen de doctorat, MM. Creson, Lequint. — 2e partie du 3e examen de doctorat, MM. Creson, Lequint. — Thèses de doctorat, MM. Hie, Lamote, de Bycker.

Pharmacie. — Examen semestriel : M. Wasselin.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 28 juin

L'AFFAIRE DE CHANTAGE DE TOURCOING

Cette affaire est trop connue de nos lecteurs pour que nous y revenions en détail, on se rappelle que c'est à la suite d'une tentative de chantage exercée contre M. Castelain, négociant en laines à Tourcoing, que les escrocs Georges et Roux furent arrêtés en gare de Lille, après une dramatique chasse à l'homme.

Comme nous l'avons annoncé, M. Delalé, juge d'instruction, chargé de cette affaire, a découvert que le passé de ces deux individus était loin d'être irréprochable. Joseph Roux, 40 ans, hôtelier à Paris, rue Vaugirard, a déjà été condamné en 1884, à Nîmes, à 25 francs pour outrages, en 1888 à Avignon à 3 mois, pour tentative d'escroquerie, à Marseille 8 jours pour vol de jeu de hasard ; en 1898, 15 jours pour le même motif ; en 1894, à St-Brieuc, 4 ans et 50 francs d'amende pour extorsion de fonds et coups à un magistrat ; enfin en 1894, à Grenoble, 2 ans et 50 francs d'amende pour escroquerie.

Après le réquisitoire justement sévère de M. du Bousq et de Florian, et les plaidoiries de MMes Silvy et Allies du barreau de Paris, le Tribunal remet son jugement à aujourd'hui.

CONSEIL DE PRÉFECTURE DU NORD

Audience du 29 juin 1900

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES CONTESTÉES

Le Conseil a rendu hier les arrêtés concernant les affaires examinées lors de la dernière session.

FEIGNIES. — Acte est donné à M. Mailliot de son désistement.

FIVES-LILLE. — Les protestations sont rejetées.

HASEBROUCK. — La protestation de M. Delerue est rejetée.

HAUBOURDIN. — Rejet de la protestation.

LILLE. — La protestation Wattiez, est rejetée.

LILLE. — La protestation des sieurs Lemire et consorts est rejetée.

MARAIS-DE-LOMME. — Rejet de la protestation. — LYS-LEZ-LANNOY, idem. — POIX-DU-NORD, id. — ROUBAIX, id. — RONCQ, id. — ST-SYLVESTRE-CAPPEL, id. — THIENNES, id. — VALENCIENNES, id. — WAMBRECHIES, id. — ZUYDCOOTE, id. — WERVICQ-SUD. — Les opérations du second tour au 1er mai sont annulées.

WASQUEHAL. — La protestation Defaunay, Lepers et consorts est rejetée.

Les citoyens Acq Delossé, Arthur Lefebvre Vincent Fluquet et Oscar Tussart, tous candidats de la municipalité républicaine de Wasquehal sont proclamés élus au premier tour, le 6 mai. Les élections du second tour sont annulées.

SI VOUS VOULEZ
Manger avec appétit.
Reconforter votre sang.
Combattre l'Anémie avec succès
Boire une Consommation agréable.
prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent Vin de BANYULS-TRILLES, *quinquina spécialement recommandé par MM les Médecins* aux hommes, dames et enfants.
Dans tous les Cafés et les bons Estaminets.
Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefaçons.

DEUX TIRAGES POUR UN franc
Les billets pris dès maintenant participent aux 2 Tirages
LOTERIE DES ENFANTS TUBERCULEUX
Autorisée par arrêté ministériel du 10 Janvier 1900
3 GROS LOTS
250.000f
100.000f — 50.000f
1 lot de 20.000f | 1 lot de 10.000f | 15 lots de 5.000f
30 lots de 1.000 | 30 lots de 500 | 1500 lots de 100
1560 lots répartis en 2 tirages pour 700.000 fr.
Tous les lots payables en argent.
AVIS
Les billets pris dès maintenant participent aux 2 Tirages
1er TIRAGE
10 JUILLET 1900
1 Gros lot de 100.000 Francs
Plus de 20 000f — 3 de 5.000f — 10 de 1.000f
510 lots de 100 à 500 fr.
Le 1er fr. — On trouve des billets dans tous les principaux débits de tabac, librairies etc. en France, chez les
Le Billet : [illegible]
Pour recevoir des [illegible] adresser au SIÈGE DE LA COMITÉ, 35, r. Miromesnil, Paris, [illegible] suivant adresse [illegible]
Souscripteurs à la dem. [illegible] du mois.
Guichets et une succursale [illegible]

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHÉS DE PARIS

Bourse commerciale du 29 juin

	29	28		29	28		29	28
ALCOOLS			AVOINES			FARINES		
Cour.	34 75	35 00	Cour.	17 35	17 30	Cour.	29 25	29 25
Proch.	35 25	36 25	Proch.	17 50	17 35	Proch.	28 00	28 25
J.-A.	35 25	35 50	J.-A.	17 50	17 50	J.-A.	29 00	29 25
4 der.	34 50	34 50	4 der.	18 00	18 50	4 der.	29 00	29 25
BLÉS			4 nov.	00 00	00 00	4 nov